

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

### **ARTICLE 1 :**

La médiathèque est ouverte au public le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 14 h à 17 h, le vendredi de 16h00 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h.

### **ARTICLE 2 :**

L'accès aux documents en consultation sur place est libre et gratuit.

L'emprunteur doit être inscrit et posséder une carte nominative.

La gratuité du service a été votée lors du conseil du 6 avril 2018.

Les mineurs s'inscrivent sous la responsabilité de leurs parents. Une autorisation parentale devra être fournie pour tous les enfants.

Le lecteur est tenu de signaler immédiatement tout changement d'adresse.

### **ARTICLE 3 :**

Les livres, les CD audio, et DVD sont prêtés par la commune et par la Direction de la Lecture Publique de Bourg-en-Bresse. Il est donc demandé d'en prendre soin, de signaler toute détérioration éventuelle et de ne pas les réparer.

Les DVD et CD sont prêtés pour un usage dans le cercle familial exclusivement.

### **ARTICLE 4 :**

Un maximum de 4 livres, de 2 CD par emprunteur et 2 DVD par famille est autorisé par prêt.

### **ARTICLE 5 :**

➤ Les livres sont prêtés pour une durée de trois semaines,

➤ Les CD pour deux semaines,

➤ Les DVD pour une semaine.

Au-delà de ce délai, il sera nécessaire de rapporter les documents pour une éventuelle prolongation.

### **ARTICLE 6 :**

En cas de détérioration ou de perte d'un document, la médiathèque vous demandera le remplacement du document. (Pour les DVD valeur neuve plus droit de prêt.)

Déclaration sur l'honneur pour inscription :

**Nom** : .....

**Date** : .....

**Prénom** : .....

**Adresse** : .....

**Signature** :

**E-Mail** : .....

**Tel** : .....